

MÉMO PRATIQUE



Restauration,
Accueil périscolaire,
Centres de loisirs...

Tout savoir sur les démarches de la rentrée

Edito

Chers parents,

C'est la rentrée scolaire. Nouveaux camarades, nouvel(le) enseignant(e) ou nouvelle école : pour les enfants mais aussi pour vous, c'est toujours un moment attendu et une étape importante. Afin de préparer sereinement cette rentrée scolaire 2022, nous avons le plaisir de vous présenter la nouvelle édition du guide de la rentrée scolaire. Véritable aide-mémoire, il a été pensé pour vous aider dans toutes vos démarches relatives à la vie scolaire et périscolaire dans la commune. Notre préoccupation première est la réussite et l'épanouissement de vos enfants !

Bonne rentrée à tous



André YUSTE

Maire de Lognes



Michel VILAVONG

Conseiller municipal chargé des affaires scolaires, périscolaires et de l'intendance

Accueil avant et après l'école

Chaque école maternelle et élémentaire dispose d'un lieu d'accueil avant et après l'école à l'exception des enfants de l'école du Four et du Village qui sont accueillis au Grand Bassin, et des enfants de l'école de la Maillière qui sont accueillis au Cours des Lacs. Les enfants sont encadrés par les animateurs qui les amènent à leurs écoles.

HORAIRES

LE MATIN – DE 7H À 8H30

Dès 8h15, ce sont les animateurs qui accompagnent les enfants dans leurs écoles respectives afin qu'ils soient accueillis par leur enseignant(e).

LE SOIR – DE 16H30 À 19H (2 FORMULES)

1 Accueil en centre de loisirs

Après la classe à partir de 16h30, les animateurs viennent chercher les enfants à la sortie de leur classe et les accueillent avec un goûter, puis des activités leur sont proposées. Les parents peuvent venir récupérer les enfants à partir de 16h50.

2 Études surveillées + centre de loisirs

Les études débutent après la classe à 16h30. Les enfants ont une demi-heure pour se détendre et prendre le goûter (fourni par la famille) puis une heure d'étude jusqu'à 18h. Les études ont lieu les lundis, mardis, jeudis et vendredis et sont encadrées par des enseignants de l'école ou par des vacataires (diplômés au minimum d'un baccalauréat) rémunérés par la commune. Les études surveillées ont lieu au sein de l'école.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

- Mise à jour du dossier administratif au début de l'année via le portail famille ou auprès de l'accueil citoyen.
- **Accueil du matin et du soir : Pas de réservation nécessaire.** Facturation à la présence (Tarif selon le quotient familial).

+ D'INFOS SUR LES ÉTUDES SURVEILLÉES

L'inscription est annuelle. Elle se fait à l'école, auprès du Directeur ou de la Directrice ou du Responsable d'étude volontaire, la première quinzaine de la rentrée des classes. Ces inscriptions seront transmises au service Education pour enregistrement.

La facturation s'applique systématiquement dès l'inscription de l'élève à l'étude, quel que soit le nombre de jours de fréquentation dans le mois. Le tarif est un forfait mensuel calculé selon le quotient familial. Tout mois commencé est facturé.

Le calendrier des études est réalisé début septembre en fonction du nombre d'élèves inscrits dans chaque école. Un seuil minimum de 12 élèves devra être atteint pour ouvrir la 1^{re} étude, les ouvertures supplémentaires seront définies comme suit :

- + de 12 élèves : ouverture d'une étude soit de 13 à 23 élèves.
- + de 24 élèves : ouverture d'une étude supplémentaire soit de 24 à 47 élèves.
- + de 48 élèves : ouverture d'une étude supplémentaire soit de 48 à 59 élèves.
- + de 60 élèves : ouverture d'une nouvelle étude.

A l'issue des temps d'études surveillées, les élèves sont soit repris par le responsable légal ou un tiers, soit partent seuls (sur autorisation parentale), soit sont pris en charge par les animateurs du centre d'accueil sous réserve d'inscription à l'activité.

Toute demande d'annulation est à adresser par écrit.



Centres de loisirs des mercredis et pendant les vacances scolaires

2 centres de loisirs accueillent les enfants de maternelles et élémentaires jusqu'au CM2, le mercredi et pendant les vacances scolaires. L'affectation dans un centre dépend de la scolarisation de l'enfant et selon les périodes de vacances, les centres peuvent être regroupés.

DANS QUEL CENTRE SE RENDRA MON ENFANT ?

Pour les vacances de Toussaint, d'hiver, de printemps, du mois de juillet :

Regroupement au centre de loisirs du Cours des Lacs : enfants des écoles de la Maillière, du Mandinet et du Segrais. Regroupement au centre de loisirs Grand Bassin : enfants des écoles du Village et du Four.

Pour les vacances du mois d'août :

Tous les groupes sont accueillis au centre de loisirs du Cours des Lacs.

Pour les vacances de fin d'année :

Tous les groupes sont accueillis au centre de loisirs du Grand Bassin.

HORAIRES

TOUS LES MERCREDIS ET PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES : DE 7H À 19H

Journée complète de 7h à 19h (Arrivée de l'enfant avant 09h00 le matin et départ le soir à partir de 17h00)

POSSIBILITÉ DE RÉSERVER PAR DEMI-JOURNÉE (UNIQUEMENT LES MERCREDIS) :

- 1** Matin avec repas (de 7h à 13h20)
(Arrivée de l'enfant avant 09h00 le matin et départ le midi à partir de 13h20)
- 2** Après-midi sans repas (13h30 à 19h)
(Arrivée de l'enfant avant 13h30 l'après-midi et départ à partir de 17h00)

MODALITÉS

- Mise à jour du dossier administratif au début de l'année via le portail famille ou auprès de l'accueil citoyen.
- Pour les mercredis, réservation obligatoire et modification possible jusqu'au mardi de la semaine précédente.
- Pour les vacances, réservation obligatoire et modification possible trois semaines avant la date des vacances.
- Tarif selon le quotient familial (calculé chaque année).
- En dehors des périodes autorisées de modifications ou d'annulation, les journées réservées sont facturées, sauf sur présentation d'un justificatif médical. Dans ce cas, la 1^{re} journée de réservation reste facturée.

Restauration scolaire

Chaque école dispose d'un restaurant scolaire avec des espaces distincts pour les élèves de maternelle et d'élémentaire. La gestion de la restauration est confiée depuis 2017 à Elios qui élabore des menus équilibrés, dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité alimentaire. Tous les enfants inscrits sont accueillis à la cantine, quelle que soit la situation professionnelle des parents. L'encadrement est assuré par les animateurs des centres de loisirs.



MODALITÉS

- Mise à jour de votre profil de consommation sur le portail familles (fréquentation indicative de l'enfant).
- Réservation obligatoire pour les repas via l'application App'Table.
- Possibilité d'annulation sans facturation jusqu'au jeudi minuit de la semaine précédant la semaine concernée.
- En cas de maladie, la famille doit présenter un justificatif médical (la 1^{re} journée d'absence est facturée).
- En cas d'organisation de sortie scolaire, l'annulation du repas doit être effectuée par les familles dans les délais indiqués ci-dessus.
- Absence imprévue de l'enseignant : en cas d'absence imprévue de l'enseignant et si l'enfant ne déjeune pas à la cantine, les repas commandés seront facturés aux familles.
- Si la commune est à l'origine de la non-consommation d'un repas, elle assure directement l'annulation auprès d'Elios.
- En cas de sortie scolaire avec pique-nique, les parents doivent annuler les repas au plus tard le jeudi précédant la semaine concernée.

EXCEPTIONNELLEMENT POUR LA SEMAINE DE LA RENTRÉE

Afin de laisser aux familles le temps de s'organiser et mettre à jour leur dossier administratif, la cantine est ouverte à tous les enfants la 1^{re} semaine de la rentrée même sans réservation.

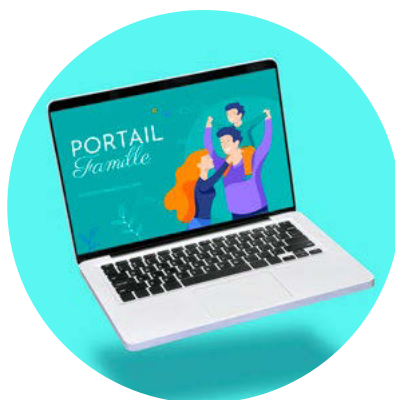
À QUOI SERT L'APPLI APP'TABLE ?

- Réservations/modifications/annulation des repas
- Paiement en ligne sécurisé
- Menus de la semaine en ligne
- Des infos pratiques : idées recettes, nutri score des produits

Pour vos démarches, 2 espaces à votre disposition

LE PORTAIL FAMILLE : VOS DÉMARCHES 100% DÉMATÉRIALISÉES

Ce portail a été mis en place afin d'éviter les déplacements aux familles. Il permet d'effectuer les modifications de vos données personnelles, d'effectuer les réservations des activités périscolaires, de payer en ligne et d'avoir un suivi de vos demandes. Pour vous familiariser avec ce portail, un guide spécifique est disponible sur www.mairie-lognes.fr



➔ Chaque année, réactualisez votre dossier administratif en 2 clics :

- 1 Mise à jour du quotient familial qui détermine le tarif des prestations
- 2 Mise à jour de votre profil de consommation pour les repas

La mise à jour administrative permet ensuite d'accéder à toutes les activités périscolaires (accueil avant et après l'école, études surveillées, restauration scolaire, séjours vacances).

À RETENIR

Mardi : dernier jour pour modifier les réservations du centre de loisirs du mercredi suivant.

Jeudi avant minuit : dernier jour pour modifier les réservations des repas de la semaine suivante.

L'ACCUEIL CITOYEN

L'accueil citoyen vous reçoit au rez-de-chaussée du centre administratif, Esplanade des Droits de l'Homme.

Vous pouvez y effectuer vos inscriptions et le calcul des tarifs des prestations municipales, et avoir des renseignements sur le Portail Famille.

Horaires

Du lundi au vendredi

De 9h30 à 12h et de 13h30 à 18h00

Tel : 01 60 06 88 88

Agenda

● Spectacle jeune public (découvrez toutes les dates sur mairie-lognes.fr)

● Dates d'inscriptions en centre de loisirs

SEPTEMBRE	
Jeu. 1 ^{er} sept.	RENTRÉE SCOLAIRE
Du 14 au 17 sept.	● FESTIVAL LES TRANSVERSALES
Sam. 17 sept.	FEU D'ARTIFICE
Du 12 sept. au 2 oct.	● INSCRIPTIONS EN CENTRES DE LOISIRS (TOUSSAINT)
OCTOBRE	
Du 22 oct. au 7 nov.	VACANCES DE LA TOUSSAINT
Jeu. 20 oct.	LA GRANDE LESSIVE® PAR LA MJC
NOVEMBRE	
Sam. 19 nov.	● POURQUOI LES CHATS NE PARLENT PAS [SPECTACLE]
Du 7 au 27 nov.	● INSCRIPTIONS EN CENTRES DE LOISIRS (FIN D'ANNÉE)
DÉCEMBRE	
Du 7 au 11 déc.	VILLAGE DE NOËL
Sam. 10 déc.	● MOUNT BATULAO - FESTIVAL TOUT OUIE [SPECTACLE]
Merc. 14 déc.	LUEURS D'HIVER PAR LA MJC
Du 17 déc. au 3 janv.	VACANCES DE FIN D'ANNÉE
JANVIER	
Ven. 27 janv.	VOEUX À LA POPULATION [SPECTACLE]
Du 9 au 29 janv.	● INSCRIPTIONS EN CENTRES DE LOISIRS (HIVER)
FÉVRIER	
Du 18 fév. au 6 mars	VACANCES D'HIVER
MARS	
Jeu. 23 mars	LA GRANDE LESSIVE® PAR LA MJC
Du 13 mars au 2 avril	● INSCRIPTIONS EN CENTRES DE LOISIRS (PRINTEMPS)
AVRIL	
Du 22 avril au 9 mai	VACANCES DE PRINTEMPS
MAI	
Du 17 au 22 mai	PONT DE L'ASCENSION
JUIN	
Du 28 mai au 18 juin	● INSCRIPTIONS EN CENTRES DE LOISIRS (ÉTÉ)
Ven. 2 juin	● J'AI TROP D'AMIS [SPECTACLE]
Sam. 10 juin	● CHARIVARI - RESTITUTION DES ÉCOLES [SPECTACLE]
Sam. 17 et dim. 18 juin	FÊTE FORAINE
Merc. 21 juin	FÊTE DE LA MUSIQUE
JUILLET	
Sam. 8 juill.	VACANCES D'ÉTÉ

GROUPE SCOLAIRE LE SEGRAIS**Directeur : M. COSNIER**Tel : 01 64 11 97 79 - Courriel : ce.0772669h@ac-creteil.fr

Conseiller municipal délégué au conseil d'école : Cédric Kim

Courriel : cabinet.maire@mairie-lognes.frAssociation de parents d'élèves : GRANDIR AU SEGRAIS grandirausegrais77@gmail.com**GROUPE SCOLAIRE LE FOUR****Directrice de l'élémentaire : Mme BAFFREY**Tel : 01 74 92 03 94 - Courriel : ce.0772011t@ac-creteil.fr**Directrice de la maternelle : Mme MALECOT**Tel : 01 64 11 97 80 - Courriel : ce.0772004k@ac-creteil.fr

Conseillère municipale déléguée au conseil d'école : Sosthène LAY

Courriel : cabinet.maire@mairie-lognes.frAssociation de parents d'élèves : LEFOURMEL asso.lefourmel@gmail.com**GROUPE SCOLAIRE LA MAILLIÈRE****Directrice de l'élémentaire : Mme KOZYRA**Tel : 01 64 11 97 73 - Courriel : ce.0772046f@ac-creteil.fr**Directrice de la maternelle : Mme POTARD**Tel : 01 64 11 97 72 - Courriel : ce.0772051l@ac-creteil.fr

Conseillère municipale déléguée au conseil d'école : Loan Chanh VAMOUR

Courriel : cabinet.maire@mairie-lognes.frAssociation de parents d'élèves : ASSOCIATION MAILLIERE ENSEMBLE
association.mailliere.ensemble@gmail.com**GROUPE SCOLAIRE LE VILLAGE****Directeur de l'élémentaire : Mme CROUZET**Tel : 01 64 11 97 85 - Courriel : ce.0772086z@ac-creteil.fr**Directrice de la maternelle : Mme BENSIZIA**Tel : 01 64 11 97 84 - Courriel : villagemat@gmail.com

Conseillère municipale déléguée au conseil d'école : Chantal COMBOUE

Courriel : cabinet.maire@mairie-lognes.frAssociation de parents d'élèves : AQUARELLE aquarelle.77185@gmail.com**GROUPE SCOLAIRE LE MANDINET****Directrice : Mme CHARBONNIER**Tel : 01 74 92 03 90 - Courriel : ce.0772670j@ac-creteil.fr

Conseillère municipale déléguée au conseil d'école : Audrey BOUCHER

Courriel : cabinet.maire@mairie-lognes.frAssociation de parents d'élèves : GIPEM gipem.lognes@gmail.com